



Flash d'information

usage de l'eau sur la commune

Par arrêté en date du 08 juillet 2022, la Préfecture a placé notre commune en « alerte renforcée » pour l'usage de l'eau.

Je rappelle les consignes que les particuliers doivent respecter :

Sont interdits :

- L'arrosage total des pelouses, espaces verts et jardins d'agrément,
- L'arrosage des jardins potagers de 9h à 19h,
- Le lavage des véhicules automobiles, engins motorisés et vélos,
- Le lavage des terrasses et de la voirie,
- Le remplissage des piscines et spa privés,
- Le remplissage des plans d'eau et bassins.

Les fontaines seront fermées hormis les fontaines alimentées gravitairement et leur débit réduit.

Pour limiter la consommation, les jeux d'eau de Superdévoluy seront ouverts de 12h à 18h seulement.

Merci de votre compréhension.